



LES PLUMES GRISÉES - 1ÈRE ÉDITION - 2021

Le règlement du concours national d'écriture en EHPAD



Article 1 : Objet du concours

L'association les plumes grisées organise son premier concours d'écriture en EHPAD sur le thème de "**l'espoir**". Ce concours vise à développer l'écriture et la littérature comme moyen d'expression artistique en établissement. Le concours est soutenu par la Fédération Hospitalière de France et le groupe EHPA Press comme partenaires privilégiés.

Article 2 : Conditions de participations

Ce concours est ouvert à partir du **01 juin 2021** jusqu'au **05 septembre 2021 minuit** (date à laquelle plus aucun texte ne sera accepté).

Il s'adresse à **trois catégories** de participants rédigeant en langue française :

- Etre résident dans un EHPAD francophone / un groupe de résidents
- Etre un membre de la famille d'un résident vivant dans un EHPAD francophone (dans la limite d'un proche pour un même résident)
- Etre salarié d'un EHPAD francophone

Les résidents peuvent se faire aider et accompagner par une tierce personne. Si plusieurs résidents d'un même EHPAD souhaitent participer à un même texte, il convient de remplir un bulletin d'inscription avec le responsable du projet comme contact et le nom de l'EHPAD.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un texte. Les organisateurs et les membres du jury sont exclus de concourir.

Article 3 : Organisation du concours

Pour valider la participation au concours il faut :

- Retourner le bulletin d'inscription dûment complété par courriel à l'adresse du concours : **concourslesplumesgrisees@gmail.com, avant le 05 septembre.** Ce bulletin peut être adressé en même temps que le texte lui-même ou bien avant. Un texte envoyé sans bulletin d'inscription renseigné préalablement ne pourra concourir.
- Retourner un texte sous forme poétique ou narrative (nouvelle) par courriel à l'adresse du concours. **Les textes doivent être impérativement sous forme tapuscrite** (police d'écriture Time New Roman 12 ; interligne 1,5 ; 5 pages numérotées maximum).
- Respecter les règles d'envoi suivantes : Seuls les documents PDF seront acceptés. Sur la première page devra figurer : Le titre du texte, les noms et prénoms du participants, le nom et l'adresse de son EHPAD, ainsi qu'un numéro de téléphone. Ces informations seront masquées aux membres des jurys.

Un jury de présélection composé de 15 membres (dont la liste sera prochainement dévoilée sur le site internet de l'association) fera remonter les 30 meilleurs textes (10 dans chaque catégorie). Puis un jury plénier se réunit pour décerner les 3 meilleurs plumes par catégories. Les prix seront remis lors d'une cérémonie se déroulant au mois d'octobre.

La participation au concours est gratuite. Cependant, afin d'aider l'association vous pouvez **faire un don et/ou adhérer** directement via notre site internet : www.lesplumesgrisees.fr ou bien en envoyant un chèque du montant de votre choix à l'adresse postale : "Les plumes grisées - 41, rue Michel Ange 59000 Lille", à l'ordre de l'association "Les plumes grisées".

Article 4 : Garantie de l'auteur sur son texte

Droits d'auteur : les participants restent propriétaires de leur œuvre. Les organisateurs s'engagent à ne pas utiliser la nouvelle d'un participant sans son autorisation. Les 10 meilleurs écrits de chaque catégorie se verront proposer une publication au sein d'un recueil (dont les modalités d'édition pas encore arrêtées). Les bénéfices éventuellement engrangés par la vente de ce recueil reviendront à l'association afin de financer des actions de promotion de l'écriture.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement

Accès au site internet

